

# Assemblée des membres du 27 mars 2021

### Rapports proposés au vote des membres



Procès-verbal de l'Assemblée du 28 mars 2020	2
Rapport vie associative2020	3
Rapport d'activités 2020	
Rapport financier 2020	
Rapport d'orientation 2020	23
Renouvellement du groupe de coordination	29



### Assemblée des membres du 27 mars 2021

## Procès-verbal de l'Assemblée du 28 mars 2020

#### Un vote par correspondance

Nombre d'adhérents à jour de leur cotisation 2019 : 287

Adhérents 2019 ayant participé aux votes à l'AG : 123, soit 43%.

Pour cause de Covid-19, l'AG s'est déroulée par internet.

## AG ordinaire: examen et vote des rapports

Le quorum (33%) est atteint. Les différents rapports sont soumis au vote de l'assemblée :

- rapport moral : unanimité moins une abstention

- rapport d'activités : unanimité

- rapport financier : unanimité

- rapport d'orientation : unanimité moins une abstention

L'assemblée est invitée à se prononcer sur le montant de la cotisation : celle-ci est maintenue à 10 € minimum (tarif de base) ou à 5 € (petits budgets) ; les membres qui le souhaiteront seront invités à faire des dons, qui donneront lieu à une attestation en vue d'une déduction fiscale (décision à l'unanimité).

## Renouvellement du groupe de coordination

2 membres du groupe de coordination doivent remettre en jeu leur mandat : René LOUAIL et Annick LE MENTEC. L'assemblée les a reconduits à l'unanimité.

2 nouveaux membres sont élus : Michèle PERCHE et Gilles RAVART.

Membres du groupe de coordination (bureau) :

Michel BESNARD	président
Marie France ANDRE	secrétaire
Henri BUSNEL	trésorier
Christian JOUAULT	membre
Annick LE MENTEC	membre
Michèle PERCHE	membre
Gilles RAVARD	membre

Le Président : Michel BESNARD



## Assemblée des membres du 27 mars 2021

## Rapport vie associative 2020

Ce rapport analyse le fonctionnement du Collectif, notre capacité à créer les conditions de l'adhésion au projet commun, notre façon de le faire vivre. Au-delà de la volonté partagée de réaliser nos objectifs, la cohésion de l'association prend sa source dans le plaisir à agir ensemble pour une cause commune.

Malgré les restrictions pour se réunir dues au COVID, le nombre d'adhérents est en augmentation constante, ce qui démontre l'attractivité de notre projet. Ils sont majoritairement issus des départements bretons (22, 29, 35, 56, 44), et limitrophes (49, 50, 53, 85) et autres, avec la plus forte représentation en Ille et Vilaine.

#### Répartition par département

### Évolution du nombre d'adhérents (à jour de leur cotisation)

Année	Nombre
2016	127
2017	197
2018	218
2019	287
2020	327

Dépt.	nb	%
35	149	45,57
56	61	18,65
22	25	7,65
29	25	7,65
44	17	5,20
49	13	3,98
53	9	2,75
85	4	1,22
Autres	24	7,34

#### Un élargissement du projet associatif

En mars, 2019, une AG extraordinaire avait été convoquée afin d'acter deux types d'évolution dans l'action du Collectif et de se donner des moyens d'action en conséquence :

- La formulation des statuts limitait l'intervention du Collectif à soutenir et accompagner les personnes victimes des pesticides et leurs familles. Dans la pratique, le Collectif était de plus en plus sollicité pour apporter son aide à des
- personnes qui étaient victimes non pas de pesticides mais d'autres produits chimiques dangereux pour la santé. Il fallait donc se donner la capacité juridique pour se porter partie civile dans des actions ne concernant pas directement les pesticides.
- Nous avons également pris acte que les dommages causés par les produits chimiques, y compris pesticides, ne se

limitaient pas seulement aux personnes, mais aussi sur l'environnement. Afin d'être en capacité juridique d'agir également sur les dommages causés à l'environnement.

S'appuyant sur ses nouveaux statuts, le Collectif a sollicité un <u>agrément</u> <u>environnement</u> auprès de la Préfecture de Région Bretagne le 23 décembre 2019. Nous sommes toujours (en février 2021) dans l'attente de la réponse de la Préfecture de Région. Nous continuons d'agir autour des préoccupations environnementales que nous partageons avec d'autres associations,

notamment à travers des actions concernant les implantations de méthaniseurs et de poulaillers géants.

Dans le cadre de l'élargissement des objectifs, nous avons soutenu activement en 2020, 4 personnels soignants (1 aide-soignante et 3 infirmières) du Centre Anti-cancéreux de Rennes souffrant de cancers pour lesquels elles demandent à la CPAM à être reconnues en maladie professionnelle.

## Une organisation et un mode de fonctionnement au service du projet associatif

#### L'adhésion autour du projet commun...

Nous nous sommes constitués en association à l'AG du 12 avril 2016. Nous avons souhaité cependant conserver le titre de "Collectif" pour exprimer l'état d'esprit dans lequel nous souhaitions conduire nos actions.

L'échange entre nos membres est riche et se fédère autour d'un socle commun qui est l'interdiction des produits dangereux pour la santé et l'environnement.

#### ... renforcée par la convivialité et le partage des tâches

Le fonctionnement du Collectif a permis qu'un nombre important de ses membres participe à ses activités, en tenant compte de la capacité d'investissement de chacun, et en faisant vivre des espaces d'échanges ouverts, tentant de concilier le plaisir à nous retrouver et l'efficacité de l'action commune.

Le fonctionnement du Collectif repose sur un triptyque constitué de l'assemblée des membres (AG), les ateliers de projets et le groupe de coordination.

#### L'assemblée des membres

L'assemblée des membres équivaut au terme d'assemblée générale utilisé par nombre d'associations.

En mars 2020, nous avons annulé pour cause de Covid, l'assemblée prévue à NEUILLIAC (56). Comment alors délibérer et voter sur nos différents rapports concernant ľannée précédente ? Nous avons dû innover ; nous avons organisé un vote par internet ; 123 sur 287 adhérents y ont participé soit 43% des adhérents. Mais au grand regret de tous, pas de retrouvailles autour d'une table-ronde, pas d'apéritif et de repas en commun, pas d'échanges par petits groupes. Ces moments de chaleur humaine partagée si indispensables aux malades et à leur famille, ont manqué à tous tout au long de l'année 2020. Réunions visio-conférences téléphoniques et ne remplacent pas le contact humain.

#### L'atelier des groupes projet

Dans l'objectif de concilier qualité des échanges et efficacité, nous avons poursuivi le principe de réunions régulières des ateliers projets, ouvertes à tous les membres qui le souhaitent mais aussi aux non adhérents intéressés par notre action.

21 janvier	31 personnes
4 mars	22 personnes
8 septembre	15 personnes

Le Covid a stoppé cette dynamique ; le lien avec les adhérents et sympathisants a été maintenu par des lettres d'information régulières :

3 avril
23 avril
4 juin
17 août

Le déconfinement nous a laissé un peu de latitude pour nous retrouver physiquement autour d'un pique-nique chez Marie France et Jean-Louis le 30 juin (25 personnes) et en réunion limitée à 15 personnes le 8 septembre à Betton.



Enfin, nous avons adopté la visio-conférence comme moyen de réunion :

5 novembre	30 participants
17 décembre	30 participants

Les visio-conférences ont pour gros avantage d'élargir le cercle géographique des participants à toute la Bretagne, et au-delà, à toute la France.

Dans ces différentes formes de réunion ou de communication, nous avons veillé à consacrer un temps important à l'accueil des nouvelles victimes venant participer à l'association, sans négliger les temps d'information et d'échange sur les points nécessitant des décisions collectives.



Dans ce but, nous avons veillé à une régulation des prises de parole, en confiant à un animateur de réunion le soin de partager le temps de parole entre les participants. Le changement régulier d'animateur de la réunion est aussi un moyen de formation interne à l'animation de réunion.

#### Les groupes projet

Les groupes projets ont été conçus comme des espaces ouverts à toutes celles et ceux qui souhaitent s'investir dans des thématiques spécifiques en lien avec notre action, soit de façon permanente, soit de façon ponctuelle.

Mais le contexte covid a limité les possibilités de travailler en groupe. En particulier, le groupe Santé n'a pas fonctionné. Une formation au suivi des victimes a eu lieu en février : qu'est-ce une maladie professionnelle ? constitution des dossiers, suivi individuel.

#### Le groupe de coordination

Le groupe de coordination est composé de 8 personnes élues pour deux ans. Nous avons veillé à la parité hommes/femmes et à la présence de victimes.

Il a joué son rôle statutaire de représentation, de coordination et d'administration et de gestion des moyens et ressources.

Nous avons recherché une répartition des tâches la plus équilibrée possible entre les membres.

Privilégiant la conférence téléphonique, le groupe de coordination s'est réuni 22 fois en 2020, soit 2 fois par mois ; ces réunions permettent de se tenir au courant mutuellement des différents sujets et dossiers, de partager des points de vue, échanger sur l'actualité et présenter des sujets, initiatives et propositions d'action en réunion ateliers.

#### Gestion de l'association

Il est important de souligner que le développement de notre association a nécessité un suivi accru de la gestion à la fois sur le plan comptable, financier et administratif.

#### La création de groupes départementaux

Notre projet était de constituer des groupes départementaux (Côtes d'Armor, Morbihan, Finistère et Pays de Loire); ils peinent actuellement à exister de manière autonome; chaque département a plutôt un représentant départemental qui relaie les initiatives du Collectif, le représente etc

#### ...La mobilisation pour le soutien aux victimes

Comme le montre le rapport d'activités, le nombre de victimes qui nous sollicitent s'accroit : entre 3 et 4 demandes en moyenne par mois. Cela nécessite de partager les tâches dans l'accompagnement et le suivi de situations individuelles : rencontre et écoute de la personne, suivi des démarches, aide à la constitution des dossiers de reconnaissance en maladie professionnelle, démarches auprès de la MSA... Mais ce travail reste jusqu'à présent centralisé autour d'un nombre réduit de personnes.

Au-delà du suivi des dossiers, nous nous sommes souvent déplacés pour rencontrer, soutenir sur la voie publique si nécessaire :

- Janvier: Action surprise à la CPAM de ST BRIEUC pour exiger le rétablissement des indemnités journalières de Gisèle, suspendues sans prévenir ni justifier; une quarantaine de personnes; les indemnités journalières ont été rétablies.
- Mars: Réunion à ST NOLFF (56), autour des parents de Chloé, 10 ans, atteinte d'une leucémie, de l'agriculteur épandant des pesticides près de leur maison et des membres des 2 listes aux municipales.

- L'agriculteur accepte de ne laisser une bande de 70 m. sans traitements.
- Mai: rencontre de riverains à CROIXANVEC et ST GILLES PRIJEAUX (22)
- Août : soutien à un riverain à SULNIAC (56) intoxiqué par les épandages du voisin
- Octobre : soutien devant le tribunal à St Brieuc de salariés de Triskalia (Claude et Edith)
- Novembre: soutien devant le tribunal à Rennes de Marie Pierre, infirmière et de 3 victimes des pesticides: Jean Claude, Edith, et Christophe.

Toutes ces actions ont été conduites dans l'objectif de permettre de rompre l'isolement des personnes malades et de développer la solidarité autour d'elles. S'il n'y avait pas le Collectif, beaucoup de situations relèveraient des faits divers; par nos actions, par la médiatisation, elles deviennent des faits de société.

Les personnes qui au départ venaient vers nous parce qu'elles étaient victimes des pesticides sont aussi progressivement devenues acteurs du soutien aux autres malades.

## Unir nos forces avec les associations ou groupes agissant sur les mêmes objectifs

Depuis le départ, notre ligne de conduite a été d'inscrire l'action du Collectif dans un travail en réseau avec les organisations (associations ou syndicats) qui agissent dans des champs proches des nôtres.

Au fil des actions et évènements, il nous est apparu de plus en plus nécessaire de nous rapprocher d'acteurs et associations œuvrant pour des causes proches, et nécessaires de débattre les moyens pour aller plus loin, plus vite, plus fort, face à la lenteur, voire la régression des décideurs en matière d'agriculture, de sante publique, de protection des travailleurs

En 2020, nous avons continué de nouer des relations avec de nombreuses organisations, associations, ce qui nous a permis de conduire des actions conjointes aux niveaux local, régional, national voire européen.

#### **Associations locales**

En 2020, nos relations se sont particulièrement développées avec plusieurs organisations locales en particulier le mouvement des Coquelicots à LANGOUET, ST GONDRAN (35), à COUTANCES (50). A BETTON (35), nous avons participé à l'écriture du « Pacte de Transition Ecologique » soumis à la signature des 2 listes candidates aux élections municipales ; ce pacte a inspiré d'autres associations citoyennes.

À cette liste, s'ajoutent toutes les associations qui nous ont sollicités pour organiser des actions, débats ou ciné-débats: l'Arbre Indispensable, « Citoyens, ça nous regarde » à PLOERMEL, Terre en Vie à MUZILLAC (56), CEVA49 à CORNE, la Puce à GUIPRY MESSAC (35), Attac à TREGUNC (29). Ces ciné-débats ont été moins nombreux du fait du confinement.

En tant que Collectif, nous avons organisé à BETTON, une conférence – débat sur l'agroécologie animée par G. QUEGUINER.

Dans un registre différent, les salariés de Biocoop, dans le cadre d'une opération « coup de pouce militant », ont versé 1500 € au Collectif, pour financer l'impression d'une brochure de témoignages de victimes des pesticides.

#### Niveaux régional et national

Nous avons tissé des relations de partenariat privilégié avec deux organisations syndicales, la CONFEDERATION PAYSANNE et le Syndicat SOLIDAIRES.



- La CONFEDERATION PAYSANNE: manifestation contre les fermes-usines, les poulaillers industriels (PLAUDREN, LANGOUELAN);
   Nous avons aussi participé à un débat à MURS ERIGNE avec la Conf 49. Nous avons organisé une information sur les maladies professionnelles avec la Conf 35.
- LE SYNDICAT SOLIDAIRES: nous avons organisé nombre de conférences de presse et manifestations de soutien aux ex-salariés de Triskalia de Plouisy et Glomel (22), en particulier à Claude LE GUYADER et Edith LE GOFFIC.

-

#### Alerter la population, les professionnels de santé et les pouvoirs publics

En raison des mesures de confinement, un grand nombre d'actions réalisées habituellement par le Collectif ont été reportées ou annulées. Cela a été partiellement compensé par une présence dans les médias.

#### Soirées débat

14 janvier	Participation à un débat sur la sortie des pesticides organisé par la Conf49 à MURS ERIGNE (49) avec la participation de la FNE et du Collectif	14 février	PLOERMEL: à l'invitation de « citoyens, ça nous regarde », réunion sur le modèle agricole suivi d'un travail en groupe – 120 participants
30 janvier 11 février	BETTON : Soirée débat sur l'agroécologie animée par G. QUEGUINER et H. BUSNEL – 45 participants  Ciné-débat à CORNE (49) à	1 octobre	Ciné-débat à COUTANCES (50): projection d' « un autre chemin » suivi des témoignages de N. TRINITE, C. JOUAULT, A. RICHOMME. 45 personnes
	l'invitation de CEVA49; projection d' « un autre chemin » ; témoignages de M. GESLIN, F. DEKENS, animé par Gérard LORIMIER, chirurgien oncologue et M. BESNARD – 300 personnes	23 octobre	TREGUNC (29): Soirée débat sur l'évolution de l'agriculture en Bretagne à l'invitation d'Attac, avec R. LOUAIL, H. BUSNEL, M. BESNARD

#### Salons et colloques

Seulement deux participations ont été maintenues :

15 février	Participation au
	Rassemblement des
	Coquelicots à Paris ; prise de
	parole au nom du Collectif
5 septembre	Stand au forum des
	associations à BETTON

27 septembre	Stand à la foire bio de
	MUZILLAC (56). Participation
	à un débat public avec J.
	LABBE et G. LUNEAU (M.
	BESNARD) ; 120 participants

#### Intervention dans les établissements scolaires

13 janvier	Présentation du Collectif à une classe de seconde du lycée E. Zola à RENNES (C.
	JOUAULT, M.BESNARD)

#### Prises de positions publiques par communiqué de presse et lettre ouverte :

Faute de pouvoir organiser des réunions, nous nous sommes plus exprimés par voie de presse :

21 février	Communiqué de presse avec Solidaires pour annoncer une conférence de presse concernant le recours contre l'arrêté ZNT du 27 décembre 2019
3 avril	Envoi d'un communiqué de presse concernant la réduction des distances d'épandage sous prétexte de covid-19
22 avril	Visite de Macron près de St Pol de Leon : publication d'un communiqué de presse
12 mai	Audience au Conseil d'Etat pour le recours conduit par 8 associations contre les dérogations réduisant les distances d'épandage de pesticides ; le conseil d'état maintient la dérogation
19 mai	Envoi d'une lettre ouverte à Mme la Préfète, signée par 9 organisations, demandant l'interdiction du paillage plastique du maïs
26 juin	Publication d'un communiqué de presse concernant le chèque de Bayer pour indemniser les victimes du glyphosate, repris par FR3

18 juillet	Communiqué de presse avec <i>l'arbre indispensable</i> : « omerta sur le covid 19 dans les abattoirs de porcs bretons ? », repris par OF
1 septembre	Communiqué de presse suite article OF concernant procédé/machine pouvant limiter l'ammoniaque
7 octobre	Communiqué de presse concernant le vote des députés approuvant la dérogation pour l'usage des néonicotinoïdes
19 novembre	Suite au film « la bretagne défigurée » et au Facebook live de LCG, envoi d'un communiqué de presse demandant l'organisation d'une table-ronde pour solder les affaires Triskalia.
22 décembre	Publication d'un CP suite à nos victoires ; nombreux contacts avec la presse : FR3, OF, AFP, Agrapresse, interview par Radio Armorique

#### Soutien à Inès Léraud

Notre Collectif est né suite à une émission d'Inès sur France Inter en février 2015. Nous suivons et soutenons le travail de lanceuse d'alerte qu'elle mène :

8 mai	Participation à une tribune de soutien à Inès Leraud pour le droit à l'information		
	publiée dans Libération.		
10 juillet	Conférence de presse en soutien à HILLION (22)		



## Assemblée des membres du 27 mars 2021

### Rapport d'activités 2020

#### Soutenir les victimes des pesticides et leurs familles

Le soutien aux victimes est le cœur de notre action. Au cours de l'année 2020, le Collectif a poursuivi son soutien aux agriculteurs et salariés de l'agroalimentaire, techniciens, jardiniers paysagistes, et étendu aux personnels de santé (infirmières et aide-soignante) tout en restant très présent auprès des ex-salariés de Triskalia, et a amplifié son action vers les riverains de zones d'épandages de pesticides.

#### soutien aux personnes exposées aux pesticides

Depuis sa création, le Collectif a apporté son soutien à plus de 150 personnes malades et / ou de leurs parents proches, parmi lesquelles 39 nous ont contactés en 2020. Cela représente en moyenne trois personnes nouvelles par mois. La plupart du temps, ces contacts ont été établis à la suite de réunions publiques, d'articles de presse, ou de bouche à oreille.

Plusieurs faits marquants caractérisent cette année :

- le nombre de malades en contact avec notre association cesse d'augmenter. fréquemment, ces contacts sont pris à la suite d'articles de presse ou émissions. Cela démontre à quel point que tout ce qui contribue à casser l'omerta sur les maladies doit être un aspect essentiel de notre action, - apparition de pathologies nouvelles : à la suite de courriers adressés à des médecins, nous avons été informés de cas de glioblastome (tumeur cérébrale) concentrés sur un seul cabinet médical, - en plus des pathologies liées au milieu agricole, nous avons désormais des demandes provenant de nouveaux milieux professionnels. C'est la cas cette année de personnels de santé qui ont travaillé dans le service anticancéreux du Centre Eugène Marquis à RENNES.

- peu à peu, de nouvelles maladies professionnelles sont reconnues devant le pôle social du Tribunal Judiciaire : c'est le cas cette année du cancer de la prostate et des tumeurs cérébrales. - en janvier 2020, nous avons reçu en 3 semaines, 25 appels de personnes atteintes de parkinson ou de leurs proches ; ces appels faisaient suite à un article de l'AFP, repris par plusieurs journaux (en particulier le Télégramme) et suite à un reportage de FR3, sur Albert et Jacques qui venaient d'obtenir la reconnaissance en maladie professionnelle.



En janvier 2020, deux d'entre nous sont partis faire un « Tro breizh » (Côtes d'Armor, Finistère, Morbihan), à la rencontre de 12 parkinsoniens qui nous avaient contactés. Tous ont engagé un dossier de demande de reconnaissance en maladie professionnelle ; 4 d'entre eux ont été reconnus en 2020.

Enfin, nous avons eu à déplorer plusieurs décès de victimes :

- 22 février : Jean Michel, paysan dans le Morbihan, à l'âge de 50 ans d'une tumeur cérébrale (glioblastome)
- 23 mars : Christophe, paysan en Ille et Vilaine, à l'âge de 43 ans, d'une tumeur cérébrale (glioblastome)
- 17 juin : Odette, paysanne en Maine et Loire, à l'âge de 66 ans, d'une tumeur cérébrale (glioblastome)
- 16 novembre : Marie Pierre, infirmière à la retraite en Ille et Vilaine, à l'âge de 71 ans, de cancers.



Cela ne fait que prouver que les pesticides rendent non seulement maladies, mais qu'ils tuent.

**Depuis 2016**, le Collectif a accompagné **38 personnes (dont 16 en 2020)** jusqu'à l'obtention de la reconnaissance en maladie professionnelle.

Année	Nb
2016	2
2017	4
2018	6
2019	10
2020	16
	38

dept	nb	dept	nb
22	5	49	3
29	6	24	1
35	13	85	1
56	7	78	1
44	1		38

parkinson	21
Lymphomes non hodgkinien	11
Tumeurs cérébrales	2
Myélome multiple	1
Cancer de la prostate	1
Aplasie médullaire	1
autres	1
	38

Nous rencontrons à leur domicile les personnes qui nous sollicitent. Nous intervenons à deux personnes en général, dont l'une est désignée référent du dossier. Chaque rencontre donne lieu à un entretien approfondi et à la rédaction d'une fiche de synthèse. Cette méthode facilite la mise à jour et le suivi des dossiers. Les personnes intoxiquées et leurs proches sont fragilisés par les répercussions de la maladie sur leur vie quotidienne et familiale, ces situations étant aggravées par l'isolement de certaines d'entre elles. Toutes se heurtent au manque d'information de la part des organismes de protection sociale (principalement la MSA), et à la complexité des démarches à accomplir. Pour toutes ces raisons, nous cherchons à ce que le soutien apporté par les membres du Collectif soit marqué par la qualité de l'écoute et la chaleur humaine.

La majorité des personnes accompagnées par le Collectif sont des hommes qui ont été exposés aux pesticides dans le cadre de leur activité professionnelle.

Les secteurs professionnels représentés sont : l'agriculture (paysans, salariés de l'agroalimentaire ou des coopératives), la production de semences (techniciens), l'entretien des espaces verts (paysagistes), le secteur de l'automobile (entretien – ouvriers - chauffeurs), la santé (infirmière, aidesoignante). Nous rencontrons aussi des ouvriers de l'industrie, intoxiqués par des produits chimiques et des personnes souffrant d'hypersensibilité aux produits chimiques d'origine domestique ou pollution environnementale.

Les principales pathologies dont ils souffrent sont :

- les pathologies neurologiques : Parkinson,
   Démence à Corps de Lewy (DCL), atrophie multisystématisée (AMS), neuropathie
- les Syndromes d'Intolérance aux Odeurs Chimiques (SIOC) ou hypersensibilité aux produits chimiques (MCS en anglais)
- les Cancers: en majorité des lymphomes non hodgkiniens (LNH), mais aussi d'autres formes dont: leucémies, myélomes, tumeurs cérébrales, séminome, aplasie médullaire,
- cancer des voies biliaires, cancer de la gorge, de la prostate, de la vessie, du colon. Nous sommes particulièrement interrogés par le nombre de GLIOBLASTOMES (tumeurs cérébrales) que nous rencontrons.
- les maladies auto immunes : sclérodermie, sclérose en plaque
- les autres pathologies, notamment respiratoires

#### évolutions dans le suivi des victimes



Plusieurs évolutions ont marqué cette année le suivi des victimes :

- en février, nous avons organisé en interne une journée de formation au suivi des victimes des pesticides ; cette journée animée par M. BESNARD

- a été suivie par 7 membres de l'association;
- nous avons défini une nouvelle manière de travailler avec notre cabinet d'avocats (Me LAFFORGUE et BARON) : mise en place d'un contrat, réunions périodiques de suivi des dossiers
- nous avons suivi le début de la mise en place du Fonds d'Indemnisation des Victimes des Pesticides (FIVP) en cours d'année 2020 ; celui-ci va centraliser toutes les demandes de reconnaissance en maladie

professionnelle liées aux pesticides, en France. Nous allons devoir nous adapter à ce nouveau contexte.

- l'ANSES a auditionné trois membres du Collectif sur le cancer de la prostate (C. JOUAULT, B. GUIGNES, M. BESNARD).

#### accompagnement des démarches en justice

Tous les malades que nous soutenons ne se lancent pas dans une procédure, mais ils savent qu'ils peuvent être aidés et nous contacter à tout moment. Ainsi, plusieurs personnes ont été soutenues par des membres du Collectif dans leurs démarches auprès des services et des médecins de la MSA ou d'autres organismes (CPAM, collectivités territoriales).

Ce soutien peut se prolonger par des recours en justice auprès du pôle social du Tribunal Judiciaire ou auprès de la Cour d'Appel, avec pour défenseurs Me LAFFORGUE et Me BARON.



08-oct	Faute inexcusable pour C. LE GUYADER: Conférence de presse à ST BRIEUC en présence de F. LAFFORGUE, suivie d'un rassemblement de soutien devant le tribunal; 35 personnes; délibéré 14 décembre 2020
14-oct	Faute inexcusable pour E. LE GOFFIC : rassemblement de soutien devant la cour d'appel à RENNES ; 35 personnes : délibéré 6 janvier 2021

12-nov	MP SENECHAL : audience au tribunal judiciaire ; plaidoirie d'H. BARON accompagnée de Defné, la fille de Marie Pierre, une dizaine de personnes
26-nov	Rassemblement de soutien à JC CHEVREL, K. OLIVIER, E. GARNIER devant le Tribunal Judiciaire ; une trentaine de personnes
10-déc	Triskalia : Le TJ de ST Brieuc ne reconnaît pas la faute inexcusable de Nutréa-Triskalia. Claude fait appel.

Les résultats des actions conduites sont encourageantes, mais nécessitent un soutien très important tant dans le suivi des dossiers que dans les manifestations de soutien aux victimes devant les tribunaux.

On a pu s'apercevoir que certaines de ces actions étaient contrariées par des conflits d'intérêt comme au tribunal Judiciaire de St Brieuc.



#### relations avec la MSA

Les rapports que nous entretenons avec la MSA continent d'être compliqués :

- certains dossiers de malades sont suspendus sans délai et sans explication. À chaque fois, pour éviter que les personnes restent sans revenus, il nous faut intervenir énergiquement pour obtenir que soit rétabli le versement des indemnités;
- en raison du Covid, les rencontres de concertation prévues avec la MSA ont été régulièrement différées;
- la centralisation au niveau national du traitement de l'ensemble des dossiers par le Fonds d'Indemnisation des Victimes des Pesticides (FIVP) sur la MSA Mayenne Orne Sarthe est en train de se mettre en place et risque de rendre le suivi des dossiers encore plus difficile.

29-ja	nv	Envoi de 2 mails à la MSA Armorique : suspension des IJ de Noël,
16-ja	nv	Action surprise à la CPAM de ST BRIEUC pour exiger le rétablissement des indemnités journalières à Gisèle, suspendues sans prévenir ni justifier ; une quarantaine de personnes ; mission accomplie
19-fé	evr	Nouveau mail à la MSA pour versement des indemnités journalières à Philippe ; réponse dans deux jours.
15-ju	iin	En réponse à notre demande de rencontre, la MSA Bretagne propose de reprendre contact en septembre pour fixer un rendez-vous avant la fin de l'année
0 se	pt	La MSA a repris l'étude d'une dizaine de dossiers de maladies professionnelles
29-0	ct	Mail de relance à la MSA pour les rencontrer

## ... partenariat avec Confédération paysanne

Compte tenu des difficultés de relations rencontrées par les usagers, il était prévu une

#### suivi affaire C Thomas

Le Collectif avait apporté son soutien à Christophe THOMAS, agriculteur, dont le troupeau de vaches avait été victime d'intoxication du fait d'une erreur de livraison d'aliments imputables à la coopérative Triskalia. Cette affaire a finalement été classée sans suite par le procureur de la République.

#### relations presse à propos des victimes

La médiatisation des événements concernant les malades est un moyen d'attirer l'attention du public et des élus. Elle a été particulièrement importante cette année. On a pu constater que nos nombreux communiqués et conférences de presse ont été suivi d'articles ou de reportages dont l'impact s'est avéré très important. Par exemple :

- nombreuses prises de contact de malades à

2-3 janvier	Suite à l'article AFP et le reportage FR3, nombreux appels de personnes ayant parkinson.		
10-févr	Interview de JC et Dany BASTAMAG		
18-févr	Article dans BASTAMAG sur Catherine		
19-févr	Article dans BASTAMAG sur l'action de soutien aux victimes des pesticides		
26-juin	Publication d'un communiqué de presse concernant le chèque de Bayer pour indemniser les victimes du glyphosate, repris par FR3		
07-juil	Interview de Laurent dans une émission France Inter qui sera diffusée le 4 août		
05-oct	Interview de Christian et Michel par Melissa GENDRY pour sa chaîne Youtube		

action concertée avec la Confédération paysanne sur la Bretagne. Celle-ci n'a pas pu se réaliser en raison des difficultés de regroupement liées aux confinements successifs.

Cette affaire a été évoquée lors d'un documentaire « Bretagne, une terre sacrifiée » des réalisatrices Aude Rouaux et Marie Garreau de Labarre, diffusé le 17 novembre sur France 5 et vu par plus d'un million de téléspectateurs ; il a créé un grand émoi dans tout le pays et particulièrement dans notre région. La mise en lumière de l'envers du décor de l'agriculture a conduit le président du Conseil régional de Bretagne à réagir et à promettre des solutions sur cette affaire.

la suite des reportages sur deux malades victimes de la maladie de Parkinson; - avancées dans le dossier de Catherine FARGEAS suite à ses graves ennuis avec ses voisins producteurs de maïs.

Assez fréquemment, c'est la presse elle-même qui prend l'initiative de nous contacter pour obtenir des témoignages de victimes.

21-oct	Publication d'un interview de Christian par GOODPLANET
23-oct	Interview de Michel sur RCF
16-nov	Article de BASTAMAG sur la maladie de parkinson
18-nov	Parution d'un article sur Marie Pierre dans Ouest- France
22-déc	Publication d'un CP; nombreux contacts avec la presse: FR3, OF, AFP, Agrapresse, interview par Radio Armorique
23-déc	Déplacement chez Karine avec la journaliste de OF pour faire un article sur Christophe. Reportage FR3 chez Karine.
14-avr	Interview de Michel par CANAL B

#### Soutien aux riverains

La nouvelle circulaire du 29 décembre 2019 a remplacé l'arrêté du 4 mai 2017 par des mesures dérisoires concernant les distances d'épandages. Elle a suscité des réactions très vives, notamment de la part des riverains et des maires anti pesticides qui ont tenté, sous l'impulsion du maire de Langouet, d'étendre les distances d'épandage à 150 m des habitations. Même s'ils ont été déboutés, l'aspect positif de leur action est que le débat sur la protection des riverains a ainsi été relancé.Le Collectif s'est fortement impliqué dans cette riche actualité.



#### réponses aux demandes individuelles de riverains

De nombreux riverains nous ont contactés pour obtenir notre soutien dans des situations compliquées ; pour exemples :

SULNIAC (56)	soutien à Alain, riverain intoxiqué par un herbicide pour le maïs,	atteinte d'une leuce pour faire arrêter le pesticides à proxim réunion de concerta l'agriculteur, la mai	avec l'asso StNolff21, soutien à Cloé atteinte d'une leucémie, et à sa famille pour faire arrêter les épandages de pesticides à proximité de la maison :
COIXANVEC (22)	décision d'entamer une démarche pour trouble de voisinage, précédée d'une conciliation,		réunion de concertation avec l'agriculteur, la mairie ; lettre ouverte ; articles de presse, FR3
		LARCHAMP (50)	nous avons continué de soutenir
VALLET (44)	soutien à 2 familles riveraines de vignes traitées		Catherine et sa fille atteintes de maladies auto-immunes ; à force de démarches et de médiatisation, dix hectares de maïs et
BETTON (35)	lettre au maire en soutien à une riveraine au sujet des épandages de pesticides à proximité de leur maison		de lisiers épandus, ont disparu de leur environnement proche et ont été remplacés par de l'herbe.
ST GILLES PRIJEAUX (22)	soutien à un paysan boulanger pour discuter des problèmes de pollution causés par son voisin agriculteur,	ST MADEN (22)	soutien à un agriculteur à la retraite, voisin d'une porcherie industrielle qui demande à s'agrandir.

#### relations presse sur riverains et distances d'épandage

02-mars 03-avr	Interview par FR2 de Jacqueline (50) et Michel sur le sujet des riverains  Envoi d'un communiqué de presse concernant la réduction des distances d'épandage sous prétexte	17-avr	Réduction des distances d'épandage par rapport aux habitations : communiqué de presse commun à 19 organisations et proposition à chaque citoyen d'envoyer un courrier de protestation au préfet.
	de covid-19, repris par OF le 6 avril.	11-oct	Reportage Konbini, concernant Catherine.

#### Actions sur les distances d'épandage

Dans la foulée des décisions prises dans leurs communes les distances d'épandage par le maire de Langouet (35) et par plusieurs autres au niveau national, l'actualité a été marquée par la contestation de l'arrêté du 29 décembre 2019, et par la mise en application des Chartes dites de bon voisinage.

#### soutien aux maires anti pesticides

À la suite des décisions prises dans leurs communes sur les distances d'épandage par le maire de Langouet et par plusieurs autres, le Collectif a participé à plusieurs actions de solidarité.

4-janv	LANGOUET: à son invitation, participation de plusieurs personnes du Collectif aux vœux de D. CUEFF
5-janv	Rencontre de P. MAUBE, maire de ST GONDRAN (35), , pour préparer sa plaidoirie devant tribunal administratif

#### recours en Conseil d'État

Dès la publication de l'arrêté du 29 décembre relatif aux mesures de protection des personnes lors de l'utilisation de produits phytopharmaceutiques et modifiant l'arrêté du 4 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et de leurs adjuvants visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime, le Collectif s'est joint à 7 autres associations pour le contester à nouveau devant le Conseil d'État. Cette action est toujours en cours.

07- janv	Réunion tél de concertation avec GF, Solidaires, ERB, Collectif 16, FLafforgue, pour étudier le recours en conseil d'État de l'arrêté du 29 décembre 2019
14- janv	Recours en conseil d'état : réunion tél avec autres assos
31- janv	Réunion tél avec Générations Futures et autres associations pour décider du recours en conseil d'État
16-déc	Conseil d'Etat : les conclusions du rapporteur public (Madame Marie-Gabrielle MERLOZ) : Elle considère que les trois conditions sont réunies pour transmettre la question prioritaire de constitutionnalité rédigée par Raymond LEOST au Conseil constitutionnel :

#### les Chartes "de bon voisinage"

De cet arrêté du 29 décembre, découlait la possibilité pour les départements qui le souhaitaient de mettre en place des Chartes dites "de bon voisinage" permettant des déroger aux règles de distance pourtant déjà très faibles. En pleine période de confinement, les Chambres d'agriculture ont obtenu la signature des préfets pour que les dispositions prévues par les Chartes puissent être anticipées avant même que les concertations puissent avoir lieu.

Cette mesure a donné lieu à des abus et à une campagne orchestrée par le syndicat agricole majoritaire pour justifier de ce passage en force : dénonciation de l'agribashing, mise en place des cellules Demeter avec la complicité du gouvernement.

1-mars	Envoi d'un courrier à la préfète de Bretagne pour
	lui demander d'encadrer les épandages,
	responsables de particules fines et d'un CP
	commun à l'arbre indispensable, ERB, les
	coquelicots de Betton.

07-mai	Dépôt d'un recours au Conseil d'État pour stopper les dérogations aux distances d'épandages avec 8 autres ONG
25-mai	Envoi d'un courrier aux 4 préfets bretons pour leur faire connaître notre position sur la consultation bidon concernant des « chartes d'utilisateurs de pesticides »

10-avr	Réunion de concertation avec les autres associations pour un recours en conseil d'état, contre les mesures de réduction des distances d'épandage.
23-avr	Dépôt d'un nouveau recours en Conseil d'État par Me LAFFORGUE, au nom de 9 ONG, contre la

	décision de réduire les distances d'épandage par rapport aux habitations
12-mai	Audience au Conseil d'État pour le recours conduit par 8 associations contre les dérogations réduisant les distances d'épandage de pesticides ; le conseil d'état maintient la dérogation

#### Recours contre les affirmations mensongères des Chambres d'agriculture

Non contentes de déroger aux règles liées à l'arrêté du 29 décembre 2019, les Chambres d'agriculture ont voulu montrer que les dérogations étaient prises en concertation avec les organismes représentatifs et associations concernés. C'est ainsi qu'elles ont eu l'audace de citer notre Collectif et Eau et Rivières de Bretagne, comme ayant participé à la concertation préalable à la mise en place des Chartes, à laquelle nous avions pourtant refusé de participer. Pour ce faire, ils ont pris prétexte d'une réunion ayant eu lieu en 2017 (donc 3 ans plus tôt) sur un tout autre sujet (mesures portant sur les personnes vulnérables) pour affirmer que nous avions participé à la démarche de concertation. Ces actions ont eu comme conséquence de dépenser beaucoup d'énergie pour contrer ces manœuvres.

22-juil	Courrier au président de la Chambre Régionale d'Agriculture (LRAR) et aux présidents départementaux, à la Préfète (LRAR) et aux préfets départementaux. Nous leur demandons de retirer leurs affirmations mensongères concernant notre participation à l'élaboration des chartes sur les épandages.
27-juil	Réunion téléphonique du groupe de coordination avec F. LAFFORGUE pour étudier notre réponse aux allégations mensongères des Chambres d'Agriculture.
28-juil	Envoi par F. LAFFORGUE d'un mail aux présidents des Chambre d'Agriculture et aux préfets, leur enjoignant de supprimer de leur communication sur les chartes d'épandages, la soi-disant participation du Collectif

31-juil	Remise de la lettre recommandée envoyée le 22 juillet, en main propre à la chambre régionale d'agriculture d'Ille et Vilaine
09-	Réponse alambiquée des chambres d'Agriculture
août	de Bretagne à F. Lafforgue ; rien de changer
27-	Envoi au tribunal administratif de Rennes à
nov	l'encontre des chambres d'agriculture, avec ERB, d'un référé-suspension (une procédure d'urgence par laquelle le juge va se prononcer rapidement sur votre demande et, le cas échéant, suspendre la décision qui vous fait grief). Et d'un recours pour excès de pouvoir (vise à obtenir l'annulation de la décision litigieuse, le délai est toutefois bien plus long).
30-	Rejet par le tribunal administratif de notre référé
nov	suspension.

#### relations élus, parlementaires et administration

Nous avons saisi les élus locaux et régionaux et parlementaires bretons sur les questions liées à l'usage des pesticides

#### Élus locaux et candidats bretons

Mars-	Avec les Coquelicots de Betton, rédaction d'un
20	« pacte de transition écologique », soumis et
	signé par les 2 listes candidates aux élections
	municipales à BETTON (35)

Mai-20	Accord avec FBNE (France Nature
	Environnement Bretagne), pour signer un
	courrier aux élus bretons pour un changement
	de politique après le Covid

#### Conseil régional

Nous avons interpellé à plusieurs reprises le président du conseil régional de Bretagne Loïc CHESNAIS GIRARD sur la politique agricole qu'il conduit ; ces lettres et communiqués de presse sont restés sans réponse.

19-

nov

09-	Envoi d'une lettre ouverte au président du conseil
avr	régional de Bretagne Loïc CHESNAIS GIRARD pour
	lui demander de prendre des mesures en
	cohérence avec ses discours : pesticides, soutien
	aux fermes-usines et méthanisation

À la suite du film « La Bretagne défigurée » et au Facebook live du Président du conseil régional, envoi d'un communiqué de presse lui demandant l'organisation d'une table-ronde pour solder les affaires Triskalia.

Après bien de péripéties, nous avons obtenu une rencontre le 24 septembre avec Thierry BURLOT, vice-président de la Région et plusieurs autres élus et responsables de l'administration de la Région. Nous lui avons présenté l'action du Collectif, et plusieurs victimes ont présenté leur témoignage. Nous lui avons fait part de nos attentes sur une sortie des pesticides dès 2025 (et non 2040 comme le prévoit la politique régionale).



#### parlementaires

10- janv	Rencontre de la députée Mme MAILLARD MEHAIGNERIE
06- févr	Rencontre de Mme MAILLARD MEHAIGNERIE avec MP SENECHAL, S. BOUARIOUA,
23-avr	Message de soutien à Mme MAILLART MEHAIGNERIE pour avoir avec 25 autres députés, s'être opposée à la réduction des distances d'épandage par rapport aux habitations.
28-avr	Envoi d'un courrier de soutien aux 25 députés

15-	Rdv téléphonique avec Mme MAILLARD
mai	MEHAIGNERIE
05-	Annulation du rdv tél avec Mme MAILLARD
juin	MEHAIGNERIE
07-oct	Communiqué de presse concernant le vote des députés approuvant la dérogation pour l'usage des néonicotinoïdes
13-oct	Envoi d'un mail de colère à Mme MAILLARD MEHAIGNERIE suite à son vote accordant la dérogation à l'usage des néonicotinoïdes concernant la betterave sucrière.

#### réflexions et actions sur modèle agricole et la sortie des pesticides

Nous avons poursuivi nos réflexions et actions de sensibilisation sur un nouveau modèle agricole impliquant la sortie des pesticides :



14-janv	Participation à un débat sur la sortie des pesticides organisé par la Confédération paysanne 49 à MURS ERIGNE (49) avec la participation de France Nature Environnement
30-janv	BETTON : Soirée débat sur l'agroécologie animée par G. QUEGUINER et H. BUSNEL – 45 participants

14-févr	PLOERMEL: à l'invitation de « citoyens, ça nous regarde », réunion sur le modèle agricole suivi d'un travail en groupe – 120 participants						
17-avr	Contacté par Y. PLOUZENNEC, publication d'un texte qu'elle a écrit : « Nous, enfants de paysans »						
20-avr	Interview de René LOUAIL sur FR3 Bretagne :						
21-avr	Interview de René LOUAIL sur France Bleu Armorique						
23-oct	TREGUNC (29) : Soirée débat sur l'évolution de l'agriculture en Bretagne à l'invitation d'Attac						
01-sept	Communiqué de presse suite article OF concernant procédé pour limiter l'ammoniaque						
12-oct	Interview par Canal B de M. BESNARD sur les néonicotinoïdes						
18-juil	Communiqué de presse avec l'arbre indispensable : « omerta sur le covid 19 dans les abattoirs de porcs bretons ? », repris par OF						

Nous avons participé à plusieurs manifestations contre la politique régionale en matière agricole :

19-juil	Pique-nique à LANGOELAN (56) contre les poulaillers industriels ; une centaine de personnes ; prise de parole						
29-juil	Interview par la radio Plum FM de M. BESNARD sur abattoirs et Covid, omerta de l'agro-alimentaire						
19-mai	Envoi d'une lettre ouverte à Mme la Préfète, signée par 9 organisations, demandant l'interdiction du paillage plastique du maïs						
09-août	Rassemblement à LORIENT contre les algues vertes et élevages industriels, avec Confédération paysanne 56, Eau et Rivières de Bretagne et Collectif						
31-oct	Rencontre d'une association à TREMOREL (22) en lutte contre un méthaniseur						
17-juin	Participation à la manifestation contre les fermes-usines à PLAUDREN (56) ; participation d'une dizaine de personnes du Collectif et prise de parole						

Avec plusieurs associations partenaires, nous avons participé à des actions de réflexion et de sensibilisation sur la qualité de l'eau, et particulièrement sur le **Bassin Chèze-Canut** (35) avec les associations *L'arbre Indispensable, Bretagne Vivante et Eau et Rivières de Bretagne* :







12- mars	Réunion avec EAU DU BASSIN RENNAIS
30-avr	Webinar avec E. DERVIEUX sur l'eau et les pesticides

16-juin	Rencontre de T. BURLOT ; déplacement sur le bassin versant de la Chèze avec les journalistes (FR3, OF, Reporterre)
17-nov	Cheze-Canut : conférence de presse en visio- conférence ; participation de OF et AFP.

#### **Supports d'information**

Avec des moyens restreints, nous avons cherché à développer des supports de communication et d'information permettant de toucher un public le plus large possible.

La page Facebook et le site internet du Collectif gérés grâce à des compétences internes au Collectif sont très présents sur la toile :

- La page Facebook est suivie par 1800 abonnés : plusieurs publications ont été vues par plusieurs milliers de personnes.
- Le site Internet : au cours des derniers mois, nous avons eu environ 500 visiteurs différents par mois et sur l'année, 4000 visiteurs différents.

Le site est bien référencé : si on recherche "victimes pesticides" sur Google, nous sommes sur la 1ère page.

Nous commençons d'utiliser Twitter.





## Assemblée des membres du 27 mars 2021

### **Rapport financier 2020**

L'exercice budgétaire 2020 reflète les particularités de l'activité d'une année marquée par la conséquence des confinements successifs.

#### Les produits

Avec un montant **24 352.91** €, les produits sont en diminution de 25% par rapport à l'année 2019.

Cela provient principalement de la baisse :

- des ventes de produits : 543.29 € (2019 :1905 €)
- des renonciations à remboursements de frais, du fait que les déplacements ont diminué de 53%. (5 487 € contre 11 564 € en 2019)

Cependant, deux faits remarquables sont à souligner :

- les cotisations ont augmenté de 12%,
- les dons ont plus que doublé. :

13677 € contre 6658 € en 2019

#### Les charges

Hors provisions soumises à l'AG (ci-après en encadré), les charges s'élèvent à **6 748.12 €.** Elles ont été divisées par 4.16 par rapport à 2019. Les frais de déplacements ont diminué pour les raisons évoquées ci-dessus.

À noter que, dans les charges de 2020, ont été comptabilisées les dépenses suivantes :

- achat d'une sonorisation: 718.20 €

- les frais d'analyse pour les victimes 444.80 €

les frais de justice (Conseil d'État, recours poulaillers)1050.00 €

Le "Coup de pouce militant" des salariés de Biocoop d'un montant de 1500 € attribué en fin d'année sera mis en réserve pour 2021 afin de faire une nouvelle brochure pour les victimes.

#### Le résultat

Sous réserve de l'approbation du montant des provisions (11 500 €), l'exercice budgétaire 2020 se solde par un résultat positif de 6 104.79 €. Il contribuera à renforcer l'indépendance financière du Collectif.

#### La trésorerie

Compte tenu du résultat de l'exercice 2020 et de son cumul avec le résultat des années précédentes, les montants disponibles en caisse et en banque au 31 déc. 2020 s'élevaient à 25 001,39 €, dont

compte sur livret 8 106.53 €
 compte courant (B.postale): 19 394.98 €
 caisse: 270.67 €

#### Évaluation des contributions volontaires

Les sommes figurant au titre des contributions volontaires permettent d'évaluer le niveau des contributions gratuites apportées à l'association pour conduire ses actions (dont prêt de salles et prêts de vidéoprojecteur). Elles sont calculées sur la base des heures réelles effectuées par les membres (3073 heures). En dehors de mises à disposition gratuites de salles et de matériel, celles-ci proviennent essentiellement du bénévolat des membres. En raison de l'interdiction d'organiser des réunions pendant la période de confinement, ces heures ont sensiblement diminué par rapport à l'année précédente.

#### Proposition d'affectation du résultat

Il est proposé à l'AG d'affecter en fonds dédiés un montant de **11 500 €** pour engagement à réaliser en 2021 la brochure témoignages victimes et les actions différées en raison du contexte de pandémie (notamment la plaquette riverains.

	ACTIF			PASSIF		
	Année 2020	Année 2019		Année 2020	Année 2019	
Immobilisations			Fonds associatif			
			report à nouveau	13 077,39	8 627,14	
Actif circulant			résultat de l'exercice	6 104,79	4 450,2	
créances adhérents	1 500,00	200,00	dont réserve pour projet associatif		7 124,00	
			provision pour engagement à réaliser	10 000,00	5 000,00	
Disponibilités			Dettes			
compte sur livret	8 016,53	8 016,53	Dettes fournisseurs			
solde compte courant	19 394,98	16 806,83	Dettes fiscales et sociales			
solde caisse	270,67	178,03	Autres dettes			
TOTAL ACTIF	29 182,18	25 201,39	TOTAL PASSIF	29 182,18	25 201,39	

#### COMPTE DE RESULTAT 2020

CHARGES			PRODUITS		
Année 2020 Année 2019			Année 2020 Année 2019		
60 – Achats	804,90	376,86	70 – Vente de produits finis, de	543,29	1 905,80
oo Aciius	004,50	370,00	marchandises, prestations de services	343,23	1 303,00
Fournitures diverses	792,40	130,29	Vente de produits	460,29	958,00
Fournitures de bureau	12,50	246,57	Produits de manifestations	83,00	-
61 - Services extérieurs	190,87	740,94	Autres produits	-	947,80
Locations de salles	79,20	631,20	74- Subventions d'exploitation	1 500,00	
Location de matériel	-	-	-		
Entretien et réparation	-	-	Région(s):		
Assurance	111,67	109,74	-		
Documentation		-	Département(s):		
62 - Autres services extérieurs	7 252,35	14 814,75	-		
Rémunérations intermédiaires et					
honoraires	1 767,30	1 839,04	1: (/ ) EDG[2]		
	200.00	4 402 02	Intercommunalité(s) : EPCI[3]		
Publicité, publication	300,00	1 102,92	Commune(s):		
Déplacements, missions	5 063,00	11 296,00			
Frais postaux	44,05	522,79	Coup de pouce militant	1 500,00	
Tais postaux	44,03	322,73	coup de pouce mintant	1 300,00	
Frais bancaires	78,00	54,00	-		
63 - Impôts et taxes	-	-	Fonds européens		
Autres impôts et taxes	-	-			
64- Charges de personnel			75 - Autres produits de gestion courante	22 309,62	28 151,00
			Cotisations	3 145,00	2 805,00
CF Autor thousands and in				,	,
65- Autres charges de gestion		50,00	Dons	13 677,62	6 658,0
courante			Comments wintings		7 124 0
66- Charges financières		-	Cagnotte victimes		7 124,0
67- Charges exceptionnelles		-	Renonciation remboursement de frais	5 487,00	11 564,0
58- Dotation aux provisions	11 500,00	12 124,00			
provision pour fonds dédiés	•	1			
victimes	-	7 124,00	76 - Produits financiers	-	
provision pour engagement à			78 - Reprises sur amortissements et		
réaliser	11 500,00	5 000,00	provisions		2 500,0
TOTAL DES CHARGES	18 248,12	28 106,55	TOTAL DES PRODUITS	24 352,91	32 556,8
EXCEDENT	6 104,79	4 450,00	DEFICIT	-	
TOTAL DES CHARGES	24 352,91	32 556,55	TOTAL DES PRODUITS	24 352,91	32 556,8

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES						
86- Emplois des contributions volontaires en nature			87 - Contributions volontaires en nature			
Secours en nature	500,00	1 200,00	Bénévolat	30 730,00	42 000,00	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations			Prestations en nature	500,00	1 200,00	
Personnel bénévole	30 730,00	42 000,00	Dons en nature			
TOTAL	31 230,00	43 200,00	TOTAL	31 230,00	43 200,00	



#### Assemblée des membres

#### du 27 mars 2020

### Rapport d'orientation 2020

Voici 6 ans que notre action est née. Démarrée d'abord de manière informelle, elle s'est structurée en association loi 1901 le 12 avril 2016. Depuis, celle-ci a bien infusé en Bretagne et au-delà ; nous sommes sollicités par toujours plus de victimes, de riverains, sur un rayon géographique toujours plus large ; d'autres associations, des médecins, des étudiants, des journalistes nous contactent.

Le débat dans la société sur les conséquences de l'usage des pesticides et plus largement des produits chimiques pour la santé humaine et pour l'environnement n'a fait que s'amplifier ; les méfaits de l'agriculture intensive sont de plus en plus visibles par tous ; le développement de l'agriculture biologique témoigne de la prise de conscience de la dangerosité représentée par les pesticides et agriculture intensive, pour l'avenir de l'humanité.

L'objectif que nous nous étions fixés lors de notre AG constitutive le 12 avril 2016, était **l'interdiction à terme de toutes les substances dangereuses pour la santé, en particulier les pesticides.** Nous ne voulons pas aménager l'usage des pesticides, mais les interdire.

Notre action s'est à la fois structurée et amplifiée autour de nos objectifs principaux :

- Soutenir les victimes des pesticides et plus largement des produits chimiques, et leurs familles
- Protéger les riverains
- Alerter la population, les professionnels de santé et les pouvoirs publics sur les dangers des pesticides
- Promouvoir les modes de production alternatifs tels que l'agriculture biologique
- Agir en réseau avec les organisations locales, nationales et européennes

Pour réaliser ces objectifs, nous ne privilégions pas l'affrontement, mais l'écoute, la discussion, la pédagogie de l'information, la non-violence.

Le présent rapport d'orientations a pour but de proposer de quelle manière nous chercherons à donner à notre action toujours plus d'ampleur et d'efficacité.

#### Le soutien aux victimes des pesticides

De nouvelles victimes nous contactent régulièrement. Leurs origines professionnelles sont essentiellement agriculteurs, salariés du secteur agricole, des espaces verts; s'ajoutent de plus en plus les ouvriers de l'industrie, du tertiaire, de la santé, les riverains d'activités polluantes.

#### Le soutien individuel et familial :

C'est le cœur de la raison d'être du Collectif. Ce n'est pas seulement un accompagnement administratif, mais d'abord relationnel et humain. Nous continuerons d'aller rendre visite aux personnes qui prennent contact avec nous. Prendre le temps de la rencontre, échanger régulièrement au téléphone, être à l'écoute de la souffrance que provoque la maladie...

Nous les aiderons dans leurs démarches face aux organismes sociaux. Nous les conseillerons, selon leur situation, pour déposer leur demande de reconnaissance en maladie professionnelle, pour les accompagner au pôle social du Tribunal Judiciaire si nécessaire. C'est un travail de militants qui se conduit si possible par binôme.

#### La collaboration avec le cabinet d'avocats :

Jusqu'en 2019, nous ne faisions appel aux avocats qu'en dernier recours, quand il fallait contester devant la justice les décisions de la MSA ou de la CPAM. Depuis 2020, nous avons décidé de travailler de concert avec l'avocat dès le début du dossier; ainsi s'il faut engager une action juridique, nous serons mieux armés si l'avocat y a participé dès le début.

Se pose la question financière : pour que ce soit « indolore », la victime n'a aucun argent à avancer ; le financement de l'avocat se fait par l'utilisation de la protection juridique et un prélèvement sur les sommes acquises (rente et arriérés).

Nous avons ainsi structuré de manière plus méthodique notre collaboration avec le cabinet d'avocats (Me LAFFORGUE, Me BARON).

#### Soutien financier aux victimes :

Fin mars 2020, une somme de 10 000 € a été rassemblée grâce à un appel à financement participatif.

Cette somme a commencé à servir à aider les victimes pour les frais d'analyses, d'avocat...

## L'élargissement et la formation du groupe de suivi :

L'action du Collectif n'est basée que sur notre bénévolat. Aussi, afin de répondre à la demande toujours plus importante et mieux partager le travail, il est nécessaire d'élargir et former le groupe de suivi des victimes.

Cela nécessite de renforcer les savoirs (procédure de reconnaissance en maladie professionnelle, coopération avec l'avocat) et des attitudes (écoute, confidentialité, chaleur humaine), de mettre en place une organisation et des procédures standardisées pour assurer le suivi global et pouvoir échanger avec l'avocat.

Nous allons continuer d'assurer une formation interne pour le groupe de suivi des victimes. Pour être plus efficace et autonome, chacun des membres cherchera à accroître sa connaissance de la procédure de

reconnaissance en maladie professionnelle au travers des réunions du groupe.

Cette procédure est en cours d'évolution avec la création du Fonds d'Indemnisation des Victimes des Pesticides.

Une fois celle-ci mieux connue et stabilisée, nous pourrons écrire un guide.

Ce guide permettra aux personnes qui veulent faire une demande de reconnaissance en maladie professionnelle, d'en maîtriser les étapes.

### Les victimes, acteurs de leur lutte pour la reconnaissance :

Notre but n'est pas de nous substituer à un service social. Notre volonté est de transformer le soutien individuel en un combat collectif pour la reconnaissance des droits du malade, pour l'interdiction à terme des pesticides. Notre volonté est que les malades et adhérents soient des acteurs de ce combat, au travers d'actions de soutien mutuel, de témoignages donnés au cours de soirées-débats.

Si des membres du Collectif le demandent et s'y investissent, nous développerons aussi des groupes de parole, des moments d'expression personnelle ; celleci pourra prendre différentes formes : dessins, vidéos et films, chants, expression théâtrale...

#### Favoriser l'expression, l'échange :

De nombreuses victimes prennent en main leur santé, notamment à travers la recherche des moyens pour mieux supporter les effets secondaires des chimiothérapies.

Le groupe santé va continuer d'organiser des réunions d'échange entre adhérents malades ou non, pour s'enrichir mutuellement des recherches et expériences individuelles : hygiène de vie pour éviter la rechute, nouvelles pratiques alimentaires (jeûne...)...

Il va continuer de proposer des conférences avec des médecins ou spécialistes de maladies, de thérapies...

#### La place des femmes:

Dans notre fonctionnement, nous veillons à respecter la parité homme-femme.

Par contre, lors des ciné-débats, seuls les hommes témoignent alors que leurs compagnes sont aussi très affectées par la maladie de leur homme. Aussi nous proposons d'accorder beaucoup plus d'importance au témoignage des femmes lors de ces soirées débats.

#### Relations avec les organismes sociaux :

Nos interlocuteurs dans les dossiers de reconnaissance en maladie professionnelle sont le Fonds d'Indemnisation des Victimes des Pesticides (FIVP), la Mutualité Sociale Agricole (MSA) et la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM).

Avec eux, nous privilégions si possible la concertation à l'affrontement.

Aussi souhaitons-nous poursuivre les rencontres annuelles initiées en 2018 avec les directions des deux MSA bretonnes et le FIVP.

Nous sommes aussi prêts à participer à des réunions avec des travailleurs sociaux de terrain.

Notre principale critique vis-à-vis des organismes sociaux est qu'ils n'informent pas leurs cotisants atteints de maladies professionnelles inscrites dans les tableaux, de leur droit à en bénéficier. Pour obtenir cette information, nous sommes prêts à agir avec d'autres associations telles que la Confédération Paysanne ou Solidarité Paysans.

#### Alerter les médecins généralistes et spécialistes :

Le premier interlocuteur du malade susceptible de l'informer des causes de sa maladie et éventuellement de son droit à être reconnu en maladie professionnelle, c'est son médecin traitant. Malheureusement, nous constatons que dans l'immense majorité des situations, le médecin traitant ne remplit pas ce rôle.



Aussi allons-nous continuer d'adresser un courrier à chaque médecin traitant pour l'informer de notre action et lui proposer de le rencontrer s'il le souhaite. La même démarche pourra être étendue aux médecins spécialistes (oncologue, neurologue...).

Nous allons entamer un travail de groupe avec des médecins sensibilisés à la maladie professionnelle, en particulier le glioblastome.

A moyen terme, la parole de médecins regroupés pourrait permettre de faire avancer la reconnaissance de nouvelles maladies professionnelles, de faire émerger médiatiquement cette nécessité.

#### Santé environnementale : travailler en réseau :

Les données scientifiques sur l'impact des pollutions sur la santé n'ont jamais été aussi nombreuses et pourtant les politiques publiques ne sont pas à la hauteur des enjeux, elles font l'impasse sur la dimension environnementale.

Nous joindrons notre voix et nos forces à celles des associations qui demandent de faire la santé environnementale un pilier du système de santé français.

#### Notre participation aux luttes paysannes :

Notre soutien aux victimes des pesticides nous conduit à nous interroger sur le modèle agricole qui engendre et pérennise l'utilisation de ces produits chimiques. L'action du Collectif ne peut pas se limiter à soutenir les victimes de ce modèle agricole intensif, nous devons agir sur les causes. Cela se traduit par un effort d'information sur ce qui se passe de manière plus globale dans le monde agricole, d'analyse, de

dénonciation, de proposition d'autres solutions.

#### Cela pourra se traduire par :

- Des réunions d'information, d'analyse, de ce modèle agricole.
- Des réunions de proposition d'alternatives (par ex, l'agroécologie).
- Notre participation aux luttes paysannes au côté d'autres associations et organisations (par ex., contre les fermesusines, la méthanisation, pour la qualité de l'eau).

#### Le soutien aux riverains :

Ce sujet occupe une place importante dans l'activité du Collectif; les citoyens sont de plus en plus attentifs au respect de leur environnement et de leur santé. Les habitants de lotissements ou d'habitats dispersés sont inquiets quant à l'impact sur leur santé des pulvérisations de pesticides à leur porte. Et ils sont de plus en plus nombreux à venir vers le Collectif, demandant quoi et comment faire. En 2020, nous avons soutenu activement Catherine, malade des champs de maïs traités autour de chez elle, Cloé atteinte d'une leucémie et menacée par les champs traités à sa fenêtre, Alain victime d'une intoxication suite à un traitement...

#### Notre réponse aux demandes de soutien local :

Nous sommes sollicités aux 4 coins de la Bretagne. Il est important que notre réponse en soutien soit la plus locale possible. A chaque situation, il n'existe pas de réponse toute faite, d'autant plus que la loi ne protège pas le citoyen isolé. Il nous faut acquérir de l'expérience de terrain pour enrichir l'expérience collective de notre association, ce qui permettra aussi d'enrichir et d'améliorer notre brochure d'aide aux riverains.

#### **Principaux principes d'action:**

Face à un problème individuel, encourager le riverain à réunir si possible d'autres riverains concernés pour mener une action collective.

A l'échelon communal, notre objectif est de multiplier les groupes locaux et interpeller les pouvoirs locaux tels que mairies, communauté de communes... sur leur responsabilité quant à la santé publique vis-à-vis des pesticides : médiation en cas de comportement critique d'un agriculteur, protection des personnes vulnérables, protection des habitants par mise en place de Zones Non Traitées, anticipation par rapport à de futurs lotissements...

#### Vie du Collectif:

## Développer le plaisir de nous retrouver et la parité femmes / hommes :

Le plaisir que nous avons à nous retrouver autour d'objectifs et d'actions partagés et décidés ensemble, le plaisir d'apprendre des autres, de faire de nouvelles connaissances, de donner et de recevoir, sont un moteur très fort de notre mobilisation et de la pérennité du Collectif.

## La commune, l'échelon efficace pour impulser des évolutions

L'espace rural ne peut être considéré comme la propriété exclusive du monde agricole : il ne doit pas être régi par les seuls critères économiques. Il appartient à tous les citoyens de participer à sa gouvernance, parce qu'il conditionne notre alimentation, notre santé, la biodiversité, le climat, le paysage...

À court et moyen terme, l'échelle efficace pour faire évoluer les pratiques est celle des communes. Par exemple, il peut être mis en place un groupe de travail réunissant agriculteurs et riverains pour trouver ensemble des solutions pour éloigner les épandages des habitations.

Ces actions peuvent être conduites avec d'autres associations environnementales.

### Poursuivre la demande d'agrément protection de l'environnement :

Cet agrément nous permettrait de **mener des actions en justice**. Depuis fin 2019, il est en cours d'instruction auprès de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM).

À tous les niveaux de notre organisation, dans nos groupes projets, dans nos délégations à des rendezvous... nous resterons vigilants à maintenir la parité femmes / hommes.

## Développer et coordonner les groupes départementaux du Collectif :

Afin de limiter les déplacements, se rapprocher toujours plus près des victimes et des riverains, mailler le terrain, fonctionner par territoires qui ont des problématiques qui leur sont propres (type de cultures...), nous allons poursuivre notre travail pour que des groupes départementaux en Morbihan, Côtes d'Armor, Loire Atlantique, Maine et Loire gagnent en autonomie.

#### Fonctionnement du groupe de coordination :

Le groupe de coordination est constitué de 8 membres. Nous devons veiller à ce qu'y soient représentés les victimes des pesticides, le monde paysan, les départements tout en respectant la parité femme / homme.

Nous devrons cependant veiller à ne pas augmenter de façon trop importante le nombre de ses membres, pour éviter un fonctionnement trop lourd.

Pour améliorer son efficacité, il nous faut utiliser les moyens technologiques d'aujourd'hui (réunions téléphoniques, visio-conférences, travail collaboratif...).

#### Réunions bi-trimestrielles « atelier de projets » :

Depuis juin 2015, 46 réunions ont eu lieu qui rassemblent en moyenne une trentaine de personnes. Ces réunions ouvertes à tous sont le ciment de l'activité et de la pérennité du Collectif.

Le confinement nous a conduits à utiliser la visioconférence, qui a pour avantage de supprimer l'éloignement géographique; nous allons nous former à ce nouvel outil pour que plusieurs d'entre nous soient aptes à animer des réunions.

Possibilité pour les groupes départementaux de reprendre le même principe de fonctionnement.

Chacun peut proposer la création d'un groupe projet sur un sujet qui l'intéresse. C'est un moyen pour chacun de trouver sa place dans le Collectif à la mesure de ses compétences, de ses centres d'intérêt, du temps qu'il souhaite y consacrer.



#### Le travail en partenariat avec d'autres associations et compétences :

## Établir un lien permanent entre associations de victimes et de riverains œuvrant sur le terrain :

Il existe en France de nombreux groupes constitués ou pas en association loi 1901, qui mènent des actions contre les pesticides, en tant que victimes ou riverains ou parents d'élèves ou consommateurs. Chacun est adapté à son territoire d'action (vignes, vergers, céréales, légumes...), à la personnalité de ceux qui l'animent, communique au travers de la presse locale ou des réseaux sociaux.

Il nous semble important de poursuivre notre collaboration et établir des liens plus réguliers avec d'autres associations de terrain, sur un pied d'égalité, sans structure particulière, sous forme d'échanges et de partage d'informations et de documents sur ce que chacun fait dans sa région : au-delà d'une meilleure audience des actions, le but est de se donner

mutuellement des idées sur des projets, voire conduire simultanément des actions communes.

## Poursuivre nos actions de soutien ou de partenariat :

Durant ces 6 années, nous avons mené des actions conjointes avec d'autres associations environnementales et syndicales. Nous avons soutenu les actions menées par les apiculteurs, les Faucheurs Volontaires, les Pisseurs Involontaires de Glyphosate, le mouvement des Coquelicots, la Confédération Paysanne, le syndicat Solidaires...

En 2021, nous poursuivrons cette volonté de partenariat ou d'aide à la création d'associations locales à chaque fois que l'occasion se présentera.

#### Développer un réseau d'experts :

Pour la majorité d'entre nous, nous n'avions pas de connaissances ou d'expériences professionnelles particulières sur les sujets que nous sommes conduits à traiter. Ce sont nos colères et nos convictions qui nous poussent à agir; nous apprenons au fur et à mesure de nos actions, nous nous approprions de nouvelles compétences.

Cependant, pour animer des débats, constituer des dossiers, défendre les victimes..., nous continuerons de nous entourer de personnalités expertes dans différents domaines : médecins généralistes et spécialisés, médecins du travail, biologistes, avocats, agriculteurs bio, environnementalistes...

Pour l'accompagnements des victimes, nous solliciterons les compétences des travailleurs sociaux concernant les droits, les démarches, le choix du meilleur parcours dans le labyrinthe des organismes sociaux...

#### Les moyens financiers :

À ce jour, toutes les actions du Collectif le sont conduites de manière bénévole. Pour faire face au développement de l'association, notre choix n'est pas de recruter des salariés, mais d'augmenter le nombre de membres actifs bénévoles et notre efficacité.

Nous voulons conserver le maximum de notre énergie pour l'action concrète et non pour financer une structure.

Ne faisant pas appel à des financements extérieurs, nous conservons aussi notre indépendance.

Au cours des mois à venir, nous poursuivrons le renforcement de ce réseau.

## Notre participation à des structures, commissions administratives :

Jusqu'à présent, nous ne participons pas de manière permanente à aucune commission officielle.

Nous ne l'avons pas sollicité, car notre premier objectif est l'action de terrain, c'est de celle-ci que nous tirons notre légitimité à représenter de manière transparente ceux que nous soutenons.

Cependant, afin d'élargir la visibilité de notre action, nous pourrions demander une réunion annuelle avec des organismes tels que DRAAF et ARS.

De ce choix, découlent des exigences : sobriété des dépenses, prise en charge par chacun des frais de déplacement ou de repas, transparence des comptes...

#### Suivi des adhésions :

Celles-ci ont fortement progressé en 2020, malgré le COVID passant de 287 à 327 (+14 %).

Afin de diminuer le travail administratif, nous préconiserons l'adhésion en ligne (Helloasso).

Pour éviter les oublis de ré-adhésion, <mark>une personne sera en charge du suivi et des relances</mark>.

#### La communication:

#### Vers qui?

Nous organisons ou participons à beaucoup de soiréesdébat (60 en 6 ans) lors desquelles nous rencontrons des publics diversifiés, mais souvent déjà convaincus. Nous souhaitons aller au contact de publics plus éloignés de nos convictions, par exemple dans des foires agricoles, comices agricoles...

Pour faire évoluer le monde agricole vers une pratique sans pesticide, il est important de travailler en direction des jeunes qui seront les paysans de demain, en privilégiant les conférences, ciné-débats ers les lycées agricoles, maisons familiales rurales...

Vu l'impact des perturbateurs endocriniens en particulier sur les jeunes enfants, nous souhaitons aussi établir des contacts avec des parents.

#### Notre communication interne et externe :

Nos comptes-rendus d'activité sont diffusés à 2200 contacts : adhérents, sympathisants, associations, presse.

Notre site internet et notre page Facebook sont très lus. Nous commençons d'utiliser Twitter.

Afin d'améliorer leur efficacité, nous former à la connaissance et à l'utilisation de ces outils.



# Assemblée des membres du 27 mars 2021

# Renouvellement du groupe de coordination

Plusieurs postes sont à renouveler lors de l'Assemblée du 27 mars 2021, en application de l'article 10 des statuts, qui prévoient que

"Les membres du Groupe de coordination sont élus pour deux ans. Cette durée peut être prolongée d'une année."

#### Postes renouvelables en 2021:

Marie-France ANDRE

Michel BESNARD

Henri BUSNEL

**Christian JOUAULT** 



## Statuts du Collectif de soutien aux victimes des pesticides de l'Ouest

#### Mis à jour AG du 30 mars 2019

#### Article 1 Nom de l'association

Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la loi du 1 er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, ayant pour titre : "Collectif de soutien aux victimes des pesticides de l'Ouest".

#### Article 2 - Objet

L'association a pour objet d'agir, par tous moyens légaux, pour la défense de l'environnement et de la santé. L'association a notamment pour objectif de soutenir et d'accompagner les victimes des pesticides et leurs familles et, plus généralement les personnes subissant les conséquences nocives de toute autre activité humaine utilisant des produits chimiques dangereux pour la santé et pour l'environnement.

Elle se donne aussi pour missions d'alerter la population, les professionnels de santé et les pouvoirs publics sur les dangers de ces produits, de promouvoir les modèles alternatifs de production et de consommation, d'approfondir la réflexion et les connaissances des adhérents et du grand public dans ces domaines, d'unir ses forces avec des associations et organisations locales, régionales, nationales et européennes poursuivant les mêmes objectifs.

L'association agit également pour améliorer la réglementation existante afin de mieux prendre en compte les préoccupations sanitaires et environnementales. L'association engage toute action, devant toute juridiction, administration.

#### Article 3 – Siège social

Le siège social est fixé à BETTON - 35830. Il pourra être transféré par simple décision du groupe de coordination ; la ratification par l'Assemblée des membres sera nécessaire.

#### Article 4 - Membres

L'association se compose de membres actifs individuels, qui participent à l'action de l'association, s'engagent à respecter les principes définis dans l'article 2 des présents statuts et versent une cotisation pour une année civile, dont le montant est fixé par l'Assemblée des membres.

Elle peut s'entourer de partenaires choisis majoritairement par l'assemblée des membres en raison des compétences, ou des ressources qu'ils apportent à l'association dans la conduite de ses projets. Les partenaires participent à titre consultatif aux réunions de l'association.

La qualité de membre se perd par la démission, le décès, la radiation prononcée par l'Assemblée des membres pour motif grave, l'intéressé ayant été invité par lettre recommandée à se présenter devant le groupe de coordination pour fournir des explications.

#### Article 5 - Ressources

Les ressources de l'association comprennent les cotisations des membres, les dons, les produits des activités et manifestations, les subventions de l'État et des collectivités territoriales et toutes les autres ressources autorisées par la loi.

#### Article 6 Assemblée ordinaire des membres

L'Assemblée des membres comprend tous les membres de l'association à jour de leur cotisation de l'année civile précédente.

Au moins une fois par an, elle se réunit en Assemblée statutaire ordinaire afin de se prononcer sur l'adoption du procès-verbal de l'assemblée précédente, le rapport d'activités de l'année écoulée, le compte-rendu financier, le rapport d'orientation pour l'année à venir et le renouvellement du groupe de coordination. L'ordre du jour pourra comprendre des questions diverses, à condition qu'elles aient été préalablement précisées sur la convocation.

L'assemblée peut délibérer valablement si elle est convoquée par le (la) président(e) au moins 15 jours avant la date et si plus du tiers des membres adhérents de l'année écoulée sont présents ou représentés. Chaque membre peut se faire représenter par un autre membre de l'association. Nul ne peut être titulaire de plus d'un mandat écrit d'un autre membre. À défaut d'avoir réuni ces conditions, l'Assemblée pourra se réunir à nouveau après un délai de quinze jours et délibérer à la majorité simple des présents et représentés sur les questions inscrites initialement à l'ordre du jour.

#### Article 7 – Assemblée extraordinaire des membres

À condition de respecter un délai de convocation d'au moins un mois avant la date de réunion et que plus de la moitié des membres adhérents de l'année écoulée soient présents ou représentés, l'Assemblée des membres pourra se réunir en Assemblée statutaire extraordinaire. Celle-ci aura compétence pour se prononcer sur la modification des présents statuts, sur toute décision engageant les orientations de l'association ou des aspects importants de son fonctionnement, ou sur sa dissolution.

À défaut d'avoir réuni ces conditions, l'Assemblée pourra se réunir à nouveau après un délai de quinze jours et délibérer à la majorité simple des présents et représentés sur les questions inscrites initialement à l'ordre du jour.

#### Article 8 – Groupes projets

Les membres de l'association participent à des groupes projets qui sont porteurs des fonctions et actions nécessaires à la réalisation des objectifs de l'association.

Chaque groupe décide de son fonctionnement et de ses méthodes de travail. Il peut faire intervenir des partenaires extérieurs.

Les membres de tous ces groupes se réunissent régulièrement afin de s'informer mutuellement sur les actions en cours, de décider des initiatives à prendre et de coordonner l'action de l'association avec celles de ses partenaires.

#### Article 9 – Atelier des projets

L'atelier des projets est une réunion ouverte à tous les membres de l'association, qui permet de faire une revue des projets en cours et de faire un point sur l'actualité de l'association.

Une partie de chaque réunion est consacrée à la formation et l'information des membres sur les questions en lien avec les objectifs prioritaires de l'association.

#### Article 10 - Groupe de coordination

Le Groupe de coordination remplit trois fonctions :

- . la représentation de l'association
- . la coordination des groupes projet
- . l'administration et la gestion des moyens et ressources.

Le Groupe de coordination est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire ou autoriser tout acte ou opération qui entrent dans l'objet de l'association, et qui ne sont pas réservés à l'Assemblée.

Il est composé des personnes élues par l'assemblée des membres parmi les personnes ayant adhéré au Collectif depuis plus d'une année à la date de l'élection.

Il est constitué d'au moins six membres, dont un(e) président(e) et un(e) vice-président(e). Des représentants des groupes projets en cours s'y adjoindront en tant que de besoin.

Le président représente l'association dans tous les actes de la vie civile et vis-à-vis des tiers.

Il a notamment qualité pour ester en justice. Dans ce cas précis, le Président ne peut être remplacé que par un mandataire agissant en vertu d'une procuration spéciale. Dans les mêmes conditions, il peut former tous appels et pourvois et consentir toutes transactions.

Les membres du Groupe de coordination sont élus pour deux ans. Cette durée peut être prolongée d'une année. Ils veilleront à répartir leurs responsabilités en prévoyant le renouvellement régulier de chacun dans ses fonctions, et la parité femmes - hommes.

#### Article 11 - Règlement intérieur

Un règlement intérieur destiné à préciser les modalités de fonctionnement de l'association peut être annexé aux présents statuts. Il est adopté par l'assemblée des membres.

#### Article 12 - Dissolution

En cas de dissolution prononcée par les deux tiers au moins des présents à l'assemblée extraordinaire des membres, un ou plusieurs liquidateurs sont nommés par celle-ci, et l'actif, s'il y a lieu, est dévolu à un organisme poursuivant des buts similaires.



